

BARÈME D'HONORAIRES TTC DE NÉGOCIATION SUR LES VENTES

(Ventes immobilières : hors VEFA, immobilier d'entreprise, commerces et droit au bail)

- Honoraires à la charge du VENDEUR ou de l'ACQUÉREUR (en fonction du mandat)

Prix de vente TTC	Taux TTC maximum applicable sur le Prix de vente Net
De 1€ à 50 000€	Forfait minimum de 3 000€ TTC
De 50 001€ à 160 000€	5 %
De 160 001€ à 350 000€	4 %
De 350 001€ et plus	3 %

- Honoraires de location :

Un loyer hors-charges partagé entre le bailleur et le locataire.

- Le pack de gestion locative :

Tout le monde y trouve son compte !!!

Propriétaires, vos biens seront entièrement gérés pour une parfaite tranquillité et **vos locataires** auront toujours un interlocuteur disponible à leur service.

Notre formule **Gestion Sérénité** comprend toutes les prestations pour 5% H.T. du loyer (hors charges) mensuel (soit **6% T.T.C.**), plus de détails sur jf-immobilier.com